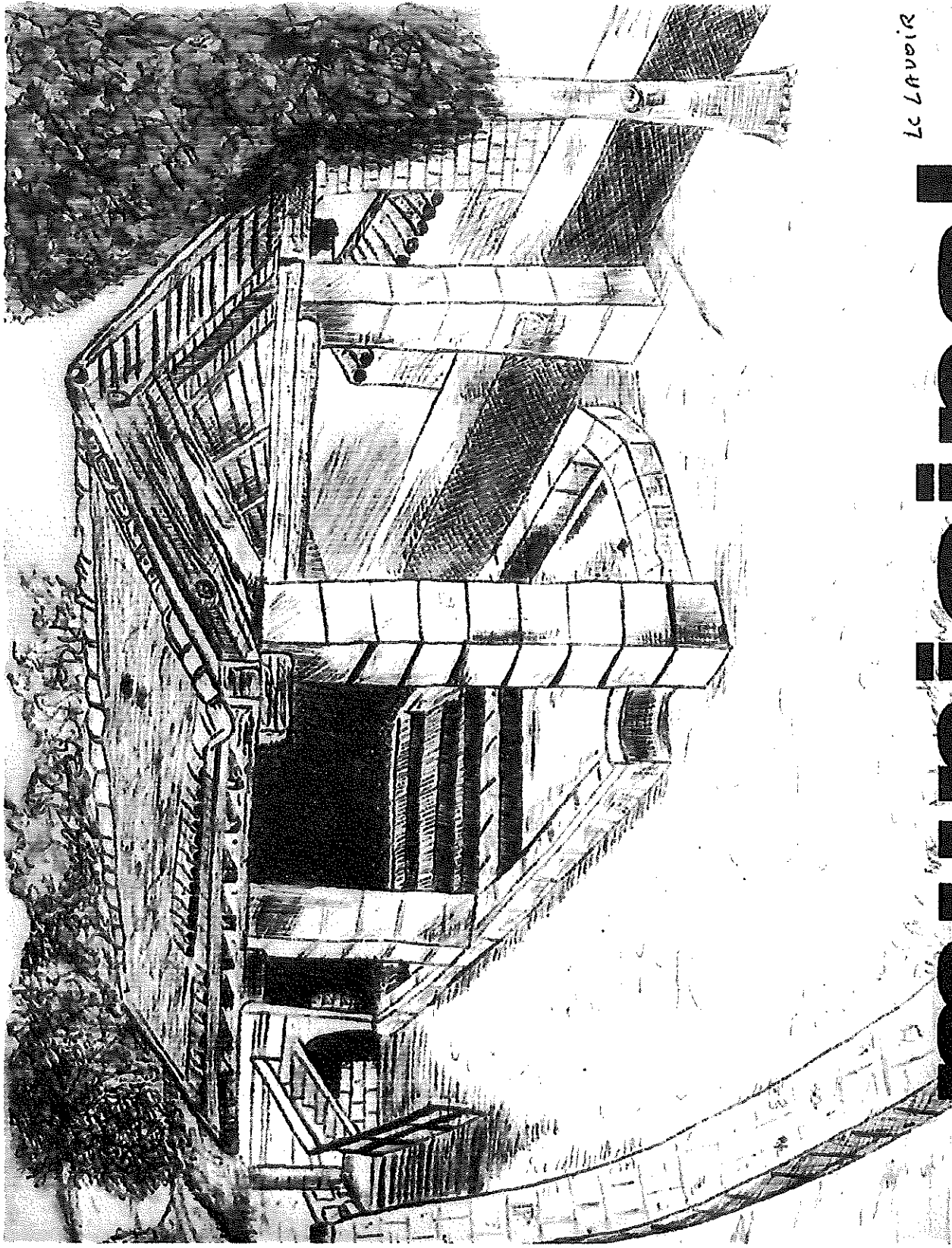


# Bulletin

MEADNAC



N°6

Le Lavoir

municipal

# SOMMAIRE

*P. 1 Le mot du MAIRE*

*P.2 Lettre à M. le Préfet*

*P.3 à 8 Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal*

*P.9 à 14 Info pèle mêle*

## **Le mot du Maire**

Voici le bulletin Municipal N°6. A cette occasion, il m'est donné de m'adresser directement à vous. En effet en cette période très délicate de sécheresse, je veux faire appel à votre sens du civisme que je pense de toute évidence très développé.

Vous avez reçu récemment un arrêté Préfectoral interdisant les particuliers de pratiquer l'arrosage sur bien des points (voir arrêté du 31 juillet 2003), deux jours après nous recevions une carte de zonage sur laquelle la commune de Meauzac n'était pas concernée, (c'est la raison du communiqué distribué le 14 août 2003). Cependant l'équilibre actuel est très fragile c'est pourquoi je vous demande la plus grande vigilance pour votre utilisation d'eau dans la mesure du possible, utilisez-la pour les besoins vitaux, en attendant des jours meilleurs et ceci pour le bien être de toute la population.

Je viens de vous parler de bien-être de la population et bien à mon tour, j'ai fait une démarche auprès des instances du département (voir lettre ci-jointe) concernant l'utilisation de la D.42 et tous les problèmes liés à la sécurité.

Donc une fois de plus, je reste très vigilant à la qualité de la vie au sein de notre commune et je peux ajouter sans me tromper, que c'est aussi le souhait de la plupart des conseillers Municipaux de Meauzac.

Cordialement.

José Lacombe  
Maire de Meauzac

**M. LACOMBE José**  
**Maire de Meuzac**

A

**M. Le Préfet de Tarn et Garonne**  
**S/ de**

**M. le Sous-préfet de CASTELSARRASIN**

**MEAUZAC, le 18 JUILLET 2003**

OBJET : *Projet d'exploitation de gravière sur LA VILLE DIEU DU TEMPLE*

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un avis au public et un dossier de demande d'autorisation concernant l'exploitation d'une carrière de sable et gravier et d'une installation de criblage, concassage sur la commune de LA VILLE DIEU DU TEMPLE, demande effectuée par la S.A RUP et Fils.

Cette demande m'amène à m'interroger sur deux points fondamentaux et essentiels à la lecture de ce dossier.

En effet il est prévu d'alimenter le secteur de Lafrançaise et le secteur rive droite du Tarn et la partie nord de l'agglomération Montalbanaise par le tronçon nord qui prévoit d'emprunter la Route Départementale 42, laquelle traverse dans son intégralité la Commune de MEAUZAC.

Il est prévu actuellement sur le secteur nord une vingtaine de rotations soit 40 passages de camion de 26 tonnes remplis de gravas.

Le premier point critique concerne la sécurité des personnes et des biens.

Le village de MEAUZAC comprend une sortie d'école qui jouxte la R.D 42, ainsi qu'un local pour le club des Aînés dont la sortie se situe également sur la R.D 42.

De nombreux commerces (médecin, garagiste, boulangerie, pharmacie, boucherie) ont leur façade et sortie sur la R.D 42 ; sans compter les nombreux riverains de la R.D 42 qui ont aussi leur sortie sur cette voie.

Le second point pour lequel j'attire votre attention concerne le programme de rénovation et d'aménagement de la traverse de MEAUZAC.

En effet la municipalité de Meuzac, a prévu et voté un programme de traverse du village pour un montant de 220.698,40 euros H.T. Il nous a été alloué une subvention de 41.618,58 euros dans le cadre de la D.G.E, une subvention de 41.619,00 euros par le Conseil Général de Tarn et Garonne, pour l'embellissement du village, une subvention de 30.500,00 euros par le Conseil Régional, une subvention de 15.930,00 euros concernant la sécurité par le Conseil Général de Tarn et Garonne. Or la traversée du village par ces camions va réduire à néant tout ce programme d'investissement. Car comment peut-on accepter que d'un côté nous percevions des subventions et que de l'autre, un projet tel qu'il est prévu vienne réduire tous les efforts consentis par la municipalité, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

C'est pour cela Monsieur le Préfet, que le Conseil Municipal dans son ensemble vous renouvelle, sa plus vive inquiétude et son incompréhension quant à la faisabilité de ce projet en ce qui concerne la Traverse de MEAUZAC par la R.D 42.

Conscient, de vos préoccupations en matière économique de votre département je suis certain que vous veillerez personnellement à l'étude de ce projet et à ses implications négatives pour notre village.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

**LE MAIRE**  
**J.LACOMBE**

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2003

## **Objet : participation collège de Lafrançaise.**

Le collège de Lafrançaise sollicite une participation financière pour l'organisation d'un voyage scolaire :

5 enfants de Meauzac sont concernés.

La participation de la commune est fixée à 225 euros soit 45 euros par enfant.

Décision acceptée à l'unanimité.

## **Objet : participation aux transports scolaire 2003/2004.**

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'à ce jour la politique communale prend en charge 50% des frais de transports scolaires :

soit 45,75 euros pour les demi-pensionnaires (département)

soit 22,88 euros pour les pensionnaires (département)

Le Conseil Municipal accepte pour l'année scolaire 2003/2004 les participations ci-dessus.

## **Objet : location photocopieurs Mairie-école.**

Il est nécessaire de remplacer les photocopieurs de la Mairie et de l'école publique. A cet effet, M. le Maire propose les formules de location et soumet deux devis.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de « Copy Sud ».

A savoir :

2 copieurs Infotec 127,98 euros T.T.C par mois sans reprise ancien matériel

plus 0,013€ H.T par photocopie

plus forfait 2500 feuilles pour la Mairie

plus forfait 6500 feuilles pour l'école.

## **Objet : commission appel d'offres.**

M. le Maire expose que par délibération du 22/01/2003, la commission d'appel d'offres avait été constituée de 3 membres titulaires à laquelle il y a lieu d'ajouter 3 membres suppléants.

Après candidatures :

M. Alain Audubert

M. Yves Cazeneuve

Mme Eliette Ruelle

ont été désignés comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

## **Objet : convention Tice 2° tranche par le Sivom.**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme Tice 2° tranche le Syndicat a financé :

➤ Les matériels complémentaires (imprimantes, scanner ou appareil photo numérique) pour les écoles dotées d'un ordinateur Etat.

➤ L'équipement complet pour les autres écoles.

Par délibération du 28/10/2002 le comité Syndical a approuvé la passation d'une convention de mise à disposition des matériels définissant les clauses et conditions de celle-ci comme ce fut le cas pour la 1° tranche.

M. le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition Tice 2° tranche.

**Objet :Projet de création d'un syndicat de voirie.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat de Voirie des Communes du Canton de Castelsarrasin auquel est membre notre commune connaît des difficultés liées au retrait d'Albefeuille-Lagarde. Dans la mesure où le Syndicat de Voirie de Saint Nicolas de la Grave connaît les mêmes difficultés, une démarche a été engagée auprès de la commune de Castelsarrasin, en vue de créer un Syndicat unique regroupant l'ensemble des communes des deux syndicats existants et la commune de Castelsarrasin partie rurale.

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une étude préalable permettant de définir la faisabilité du projet.

**Objet : demande de création commission intercommunale.**

Considérant les besoins des communes de la confluence du Tarn de mettre en place des documents d'urbanisme en incluant les zones agricoles aménagées ou urbanisées avec constitution de réserve foncière par des équipements et après en avoir délibéré, M. le Maire demande à M. le Préfet de Tarn et Garonne l'institution des communes de la confluence du Tarn.

Résultat du vote :13 pour

2 abstentions.

**NDLR : les communes de la confluence sont : Lizac, Moissac, St Nicolas de la Grave, les Barthes, Meauzac, Barry d'Istemade.**

*Séance du 28 avril 2003*

**Objet : imposition 2003.**

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'après la réunion de la commission du budget et des finances du lundi 14 avril, il a été évoqué lors des séances préparatoires une augmentation de la fiscalité de **3%** qui se présente de la façon suivante :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUIT
Taxe habitation	8,07%	557 500	44 990
Taxe foncier bâti	21,68%	376 300	81 581
Taxe foncier non bâti	110,38%	63 800	70 422
Taxe professionnelles	18,83%	19 470	36 662
		TOTAL	233 655

Après avoir délibéré le conseil Municipal décide l'augmentation de la fiscalité comme ci-dessus.

Vote : 13 voix pour, 2 abstentions.

**Objet : constitution jury d'assises 2004.**

En application de la loi N° 80-1042 du 23 décembre 1980 M. le Préfet a fixé la répartition des jurés pour 2004 comme suit :  
Meauzac 1 juré.

A cet effet, il y a lieu de tirer au sort un nombre triple à partir de la liste électorale. Ne seront pas retenues les personnes qui n'auraient pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Trois personnes ont été tirées au sort.

*Séance du 16 mai 2003*

**Objet : insonorisation salle 3°age.**

M. le Maire a été interpellé sur l'acoustique de la salle mise à disposition du club du 3° âge.

Il s'avèrerait nécessaire d'effectuer des travaux d'insonorisation.

M. le Maire propose de demander conseil auprès de M. Bravo Séverin architecte à Castelsarrasin, lequel a suivi le déroulement des travaux initiaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à M. Bravo lui demandant une réponse avant le 6 juin 2003.

**Objet : devis pour rénovation du lavoir.**

M. le Maire expose que le service Départemental de l'Architecture et du patrimoine a proposé un descriptif pour la restauration du lavoir.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité a décidé de consulter les entreprises locales pour un devis estimatif.

**Objet : achat partie terrain appartenant à M. Frabel Sébastien.**

M. le Maire propose à l'assemblée d'effectuer l'acquisition d'une bande de terre de 675 m2 le long de la limite actuelle avec le groupe scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur d'une bande de terre de 5m de large sur 135 m de long (675m2) auprès de M. Frabel Sébastien et donne tous pouvoirs à M. le Maire afin de signer l'acte d'achat.

**Objet : vérification légale de l'éclairage public.**

Il est nécessaire de faire vérifier l'éclairage public par un organisme agréé; M. le Maire propose de confier cette intervention au C.E.E.T. (Cabinet d'Etudes et d'Expertises Techniques)

Le montant des prestations s'élève à 2,5€ H.T par point lumineux. Décision acceptée à l'unanimité.

**Elaboration du P.L.U**

M. le Maire expose au conseil Municipal que par délibération en date du 18 février 2003, il avait été évoqué la prescription de la révision du P.O.S et le passage en P.L.U. A cet effet, il propose de confier le suivi de l'élaboration du P.L.U à M. Bezard Falgas Patrick, géomètre expert, lequel propose ses services.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à M. Bezard Falgas la mise en place du P.L.U de la commune de Meauzac.

**Intervenante en anglais année 2003/2004.**

M. le Maire expose au conseil Municipal que Mme Larroque Jocelyne intervenante en anglais au sein de l'école de Meauzac sollicite son renouvellement pour l'année scolaire 2003/2004.

A cet effet il est rappelé qu'elle perçoit pour son intervention (3h45 par semaine), une rémunération de 24€,39 de l'heure.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire la candidature de Mme Larroque.

**Approbation du P.O.S**

Le conseil municipal,

- vu le code d'urbanisme,
- vu la délibération du 24 octobre 1988 ayant approuvé le P.O.S,
- vu l'arrêté Municipal du 8 avril 2003 mettant le projet de modification du P.O.S en enquête publique,

entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

considérant que la modification du P.O.S est prête à être approuvée conformément à l'article R 123-24 du code de l'urbanisme, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification du P.O.S. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le P.O.S approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Meauzac aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération est exécutive à compter de sa transmission au Préfet ou au sous-Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

## Séance du 11 juillet 2003

### **Convention de mission d'urbanisme entre la commune et SOGEXFO SELARL (Bezard Falgas).**

Suite à la délibération du 27 juin, pour l'élaboration du P.L.U, M. Bezard Falgas (SOGEXFO SELARL) nous communique une convention de Mission d'Urbanisme. Après avoir pris connaissance du contenu et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention.

13 voix pour  
2 abstentions.

### **Renouvellements contrats CEC.**

Mme Parrastre Claudine employée en qualité de CEC voit son contrat se terminer le 31 juillet 2003.

Mme Arlabosse Josiane est employée en qualité de CEC jusqu'au 31 août 2003. Ces deux contrats sont renouvelés pour un an.

Décision prise à l'unanimité.

### **Renouvellement contrat CES.**

Melle Alexis Marilyne employée depuis 3 mois en qualité de CES, voit son contrat se terminer le 11 août 2003. M. le Maire propose le renouvellement pour une durée de 3 mois supplémentaires.

Décision acceptée à l'unanimité

### **Taxe de raccordement réseau tout à l'égout.**

M. le Maire expose au conseil Municipal que la taxe de raccordement au réseau tout à l'égout était fixé à 1500 f (228,68€) et propose une augmentation de cette taxe considérant l'extension des réseaux.

Le conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de fixer la taxe de raccordement à compter du 1<sup>er</sup> août 2003 à

*Maison existante :* 914,69€  
*Maison nouvellement bâtie :* 1829,39€

### **Compte administratif 2002 (commune, assainissement, CCAS)**

Après lecture des comptes administratifs pour l'année 2002, il a été procédé au vote.

Vote 7 pour  
7 abstentions

**N.D.L.R** Un Maire n'a pas le droit de vote sur sa gestion.



**Autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de  
La ville Dieu du Temple.**

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un avis sur le dossier d'enquête publique relatif à la demande faite par la S.A Rup et Fils d'exploiter une carrière et d'une installation de criblage concassage sur le territoire de la commune de La Ville Dieu du Temple.

Après avoir exposé les faits, considérant la sécurité des personnes et des biens, le long du CD N°42 « intra muros » ainsi que le lancement du programme intitulé « Traverse de Meauzac » concernant la remise en état de la traverse de notre village à dater de septembre 2003, le conseil Municipal propose de voter pour ou contre le projet d'ouverture, considérant les nuisances évoquées ci dessus pour le village de Meauzac.

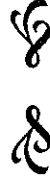
Pour	3
Contre	10
Abstentions	2

**Dégrèvement des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.**

M. le Maire expose au conseil Municipal les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts qui permettent d'accorder, pour la part revenant à la commune le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, exploitées par les jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation d'installation ou de prêts à moyen terme spéciaux et par les jeunes agriculteurs qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation, installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

M. le Maire rappelle que le dégrèvement est à la charge de la collectivité qui l'accorde, le dégrèvement des 50% restant est de droit, donc à la charge de l'état.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la part communale pour les jeunes agriculteurs remplissant les conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour une durée de 5 ans ; il charge M. le Maire de notifier cette décision à la Direction des services Fiscaux par l'intermédiaire des services Préfectoraux.



# Intos pèle mèle

Les travaux de la Traverse de Meauzac devraient débiter vers le 15 septembre 2003 et se dérouler sur une période de trois mois si tout se passe comme prévu.

Durant cette période, notre village va connaître la présence de ces travaux. Par avance nous nous en excusons, mais sachons bien que notre sécurité et l'embellissement de notre commune est à ce prix là.



Merci de votre compréhension.

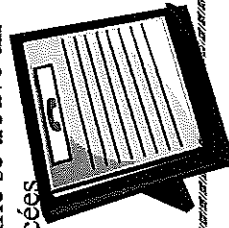
Nous attendons toujours les devis que doit nous faire parvenir l'architecte M. Bravo, pour l'insonorisation de la salle des Aînés. Pour résoudre le problème d'acoustique, il préconise la pose d'un plafond suspendu.

Notre secrétaire de Mairie Eric Trescazes, nous quitte, il va assurer les fonctions de D.R.H à la Mairie de Moissac.

Nous lui souhaitons une bonne réussite dans ces nouvelles fonctions.

Nous vous rappelons que sous le hall de la Mairie se trouve un tableau d'affichage ; des informations y sont placées à la disposition du public (arrêtés Préfectoraux, avis au public, informations locales...), elles peuvent vous concerner !

**N'oubliez pas de les consulter régulièrement.**



## Section pétanque

Ce dimanche 3 août pour la journée traditionnelle de la pétanque placée sous le signe de la « canicule », le matin 60 joueurs étaient venus pour le tête-à-tête qui s'est terminé vers 12h30 à l'heure de l'apéritif servi à la grande salle en présence de M. le Maire et d'une partie du conseil Municipal et les présidents de diverses associations.

L'après-midi, 44 équipes en doublettes ont défié le soleil sur le parking du foyer. Terminé à 21 heures ce concours dans l'ensemble a été une réussite « vu le temps ».

## Gaule Meauzacaïse

La gaule Meauzacaïse a réalisé son traditionnel concours local le 29 juin au lac communal de Meauzac.



L'eau étant trop chaude le lâcher de Truites n'a pas eu lieu et a été remplacé par 5000 gardons ; heureuse initiative car de 9h30 à 11h30 des 45 jeunes de moins de 16 ans qui ont participé, aucun n'a été « bredouille » ; félicitations à tous.

Un repas de 210 couverts fut servi à 12h30.

De 15h30 à 17h30, 35 adultes prennent le relais, malgré la moindre participation le résultat fut satisfaisant. Un concours de pétanque clôtura cette belle journée avec des sandwichs, frites, boissons etc....

*Merci à tous les participants*

**Permanence du maire ou des adjoints  
le samedi de 10h à 12h à la Mairie**

# infos pèle mèle

## TENNIS

A un mois de l'assemblée générale du club, le tournoi 2003 vient de s'achever et aura connu le succès habituel. Le grand vainqueur de cette édition 2003 Guillaume Lartigou a battu en finale Mickaël Bonnefous pour la seconde année consécutive. Voici la liste des autres vainqueurs : Sylvain Champié gagne le non classé, Didier Castaing et Christophe Champié le double mixte,

Cathy Guionnet remporte le tournoi féminin, Michel

Nougayrède le vétéran et Kévin Bosqué le tournoi jeunes.

L'entraînement du club est toujours géré par Bruno Garcia et l'école de tennis par Christophe Giret. Les 50 licenciés et la trentaine de jeunes peuvent dès à présent renouveler leur licence.

Le cours de tennis communal de Meauzac est géré par le Club de l'A.T.M et toutes personnes désireuses de pratiquer le tennis à Meauzac, doit contacter le Président Jean-Marc Sieurac pour l'accès au cours.



## J.S.M.

Si les entraînements seniors ont repris depuis le 28 juillet, le championnat repartira le 7 septembre pour l'équipe I et III, le 30 août avec un derby contre Albefeuille pour l'équipe II. Le nouvel entraîneur de l'équipe 1 sera cette saison

Christophe Giret, accompagné de Christian Garcia pour la II et Christophe Irissou pour la III.

Cette année une équipe de moins de 18 ans a été créée en entente avec les villages voisins de Labastide, Albefeuille et La Ville Dieu, les autres équipes de jeunes reprendront l'entraînement début septembre et la compétition fin septembre.

Du coté des dirigeants, Didier Gaubin, Thierry Jean-Louis, Eric Samara, Christian Rapeaud et Patrice Grellier remplaceront trois membres qui ont arrêté et deux qui ont pris une saison de repos.

Le Ball Trap a eu lieu cette année les 15,16,et 17 août avec une nocturne le 16 sous la surveillance du Président Yves Irissou, membre du club de France.

Le club vous donne rendez vous le dernier week-end de mai 2004 pour fêter le 80 ° anniversaire de la J.S. Meauzac.

## GYM

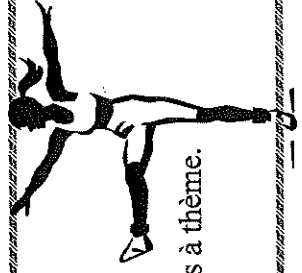
Reprise des cours de gym le lundi 8 septembre et le jeudi 12 septembre.

Possibilité de cours de danses de salon ou de Salsa.

Pour les enfants les cours de gym tonic sont maintenus le mercredi.

Après le succès de la soirée orientale nous proposons la date du 29 novembre pour un nouveau repas à thème.

Renseignements Boulangerie Bousquet.



# Intos pele mere



Nous vous rappelons que nos amis les animaux et plus particulièrement les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

Merci de les garder chez vous afin de vous éviter tous désagréments.



Lors de la commission d'appel d'offres du 21 juillet 2003 pour la traverse de Meauzac, nous vous informons que 9 entreprises avaient demandé le dossier de travaux ; six ont renvoyé les plis dans les délais : sur ces six, deux ont été déclarées irrecevables (manque de documents administratifs).

Le 29 juillet après contrôle des chiffres effectué par M. Trainel (D.D.E) et au regard de Mme Arestié représentant M. le Percepteur (les douanes étant excusées), la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la proposition de la Société APPIA Quercy Agenais.

L'arrêté Préfectoral N°03-1381 du 28 juillet 2003 interdit d'allumer des feux de toutes natures (barbecues, feux d'artifice privé...) dans les prés, champs, bois, forêts, landes et terrains situés à moins de 200m de ceux-ci, ainsi que de fumer en ces mêmes lieux.

Un autre arrêté interdit la pêche, dans les ruisseaux, lacs, rivières du département, exception faite du Tarn, de la Garonne, de l'Aveyron et du canal des deux mers.

Ces arrêtés peuvent être abrogés ou modifiés. Veuillez vous reporter au tableau d'affichage de la Mairie.

## Sécheresse

Le 1<sup>er</sup> septembre sera la dernière journée de permanence pour le retrait du permis de chasser (de 14h00 à 18h00 Mairie de Meauzac)

Le 14 septembre dans notre commune aura lieu le traditionnel vide grenier / brocante organisé par l'APEM. Venez nombreux chiner et trouver l'objet indispensable que vous cherchiez depuis longtemps.

## Des nouvelles de nos employés Municipaux

Carnet rose : Tess Molina-Pecharman a offert son premier sourire à ses parents et à son grand frère le 10 juin 2003, sa maman Nathalie, ATSEM à l'école de Meauzac a décidé de prendre dans un premier temps une année de congé parental pour s'occuper d'elle.

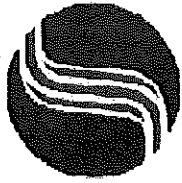
La candidature de Melle Linda Corlouer a été retenue pour le remplacement de Mme Pecharman.

Notre sympathique Jacques Lafage, employé Municipal, a eu un accident de la vie privée (5 côtes cassées), nous lui souhaitons un prompt rétablissement. De ce fait les travaux de la barrière de l'école ont pris du retard.

# infos pêle mêlé

En passant par Boutounelle, vous avez peut-être remarqué un panneau avec une balle rouge indiquant **SYNAPSIS CREATION**.

Si c'est le cas, vous vous êtes sûrement demandé ce que signifiait ce nom étrange...



**synapsiscreation** est un cabinet d'architecture intérieure spécialisée en agencement de magasins : pharmacie, parfumerie, pâtisserie, optique...

Installées depuis quelques mois, 3 personnes créent les concepts, réalisent les plans et exécutent le suivi de chantiers pour les clients qui souhaitent refaire leurs espaces commerciaux dans la région. Le calme d'un petit village de campagne entouré de villes ainsi que la proximité des autoroutes facilitant l'accès vers Agen, Cahors, Albi et Toulouse a fait le reste...

## Avis

Il est rappelé que les gravas et autre résidus de chantier, ferraille, cartons, bois ne doivent pas être jetés dans les containers. Ceux-ci sont exclusivement réservés aux déchets ménagers.

## Commission d'urbanisme du 22 juillet.

### Etat d'avancement du PLU

- Mise en place du schéma d'assainissement. Une réunion aura lieu prochainement.

Au cours de l'élaboration de ce schéma, la commission d'urbanisme devra réfléchir plus précisément sur le développement de l'urbanisme à Meauzac

Pour l'habitat dit collectif (village proprement dit) :

- Axes de développement vers Barry ? La ville dieu ?, recentrage du village ?
  - Terrains disponibles
  - Adhésion des propriétaires au projet
  - Capacité d'accueil des réseaux existants
  - Impact sur la station d'épuration
  - Coût des travaux des diverses options possibles, nombres de nouvelles constructions envisageables
- Etc...

### Quartier Briqueterie

La modification du POS est terminée : la parcelle « briqueterie » est désormais classée en zone « U ».

Actuellement 2 projets ont été transmis à la Mairie

- Projet Izard
- Projet Servat

Florian Buttiegieg informe la commission qu'une société toulousaine est intéressée par le projet. La date de dépôt des projets avait été fixée au 15 juin 2003, la commission donne son accord pour un délai supplémentaire.

Le 31 août 2003 chaque entreprise intéressée devra impérativement avoir transmis à la Mairie le projet complet.

### Locaux « Marty » centre village

Ces bâtiments ont été expertisés par un expert des domaines. M. le Maire prendra contact avec Mme Marty.

# infos pèle mèle



## Les Aînés.

Au mois de juin, le club du 3<sup>e</sup> âge a organisé une sortie de trois jours, sous un soleil éclatant. Nos aînés ont apprécié le Marais Poitevin, Niort, La Rochelle et le Puy du fou. Le spectacle de la cinescénie du Puy du Fou restera un moment inoubliable de splendeur et d'enchantement.

La prochaine sortie est prévue le 16 septembre sur le plateau de l'Aubrac, le bus est déjà complet, mais avant cette date, le 6 septembre notre village accueillera « *Valgaronna* », huit clubs du département, dont Meauzac fait parti, se réuniront pour une journée conviviale.

Au programme :

- concours de pétanque
- concours de belote
- promenade à la découverte du village et de son lac
- repas à la salle des fêtes
- animation par le talentueux Roland et son accordéon
- tirage de la tombola
- vente de pâtisseries, buvette.

Vous êtes retraités, vous pouvez adhérer au club pour la somme de 10 euros par an.

Inscription auprès du Président ou des membres du bureau.



## Comité des fêtes.

Nous clôturons les festivités 2003 pour la fête de la saint Martin qui aura lieu le samedi 15 et le dimanche 16 novembre. Qu'il nous soit permis à cette occasion de remercier très chaleureusement l'équipe du comité des fêtes par sa présence et son grand dévouement de tous les instants! Pourquoi cet enthousiasme, cette volonté de vouloir mieux faire, donner beaucoup de son temps si précieux parfois ?

Tout simplement le souci qui fût celui de nos prédécesseurs (à qui nous rendons hommage) qui est le nôtre aujourd'hui ; celui de vous être agréable.

Merci aussi à tous ceux qui par leur sympathie, par leur accueil lors des aubades, par leur présence aux animations, justifient ce dévouement et permettent le maintien d'une équipe unie et solide de bénévoles.

Nouvelle composition du Comité des fêtes.

Coprésidents : Bruno Chauvin et Raymond Servat

Vices Présidents ( deux jeunes): Jérémy Lacombe et Vincent Ruelle.

Trésorier : Michel Servat.

Trésorier adjoint : Rui Gomez

Secrétaire : Thierry Marty

Secrétaire adjoint : Joël Cassan

Membres du bureau : Audric Bizouarn, Yves Cazeneuve, Mathias

Colombié, Yoann Corlouer, Véronique Dupuy, Joël Favotto, Lionel

Jean-Louis, Mathieu Laflorentie, Guillaume Laflorentie, Antony

Molina, Fabien Molina, Arnaud Mouilleraç, Daniel Ronze, Christophe

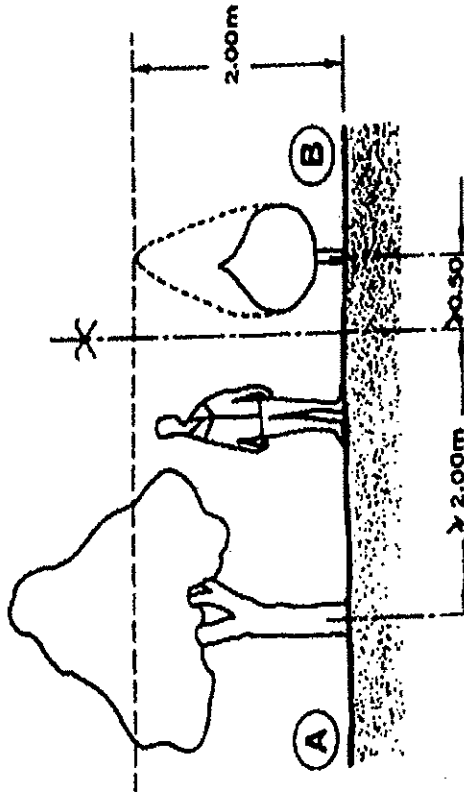
Servat, Yves St Hilary.



Extrait du code civil

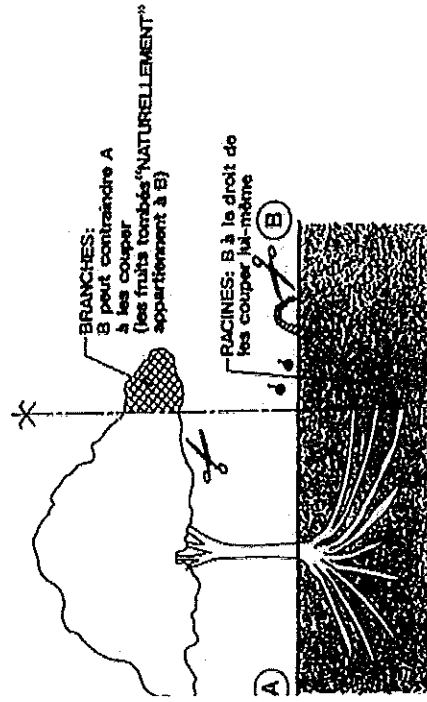
Article 671

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existant, ou par les usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. »



Article 672

« Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent. Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales. »



Article 673

« Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont des racines, ronces et brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronce, brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux est imprescriptible. »

Etaient présents :

Monsieur BRAILLON Guillaume Instituteur (CP)  
Madame IBOS Nicole Directrice école élémentaire (CM1 CM2) – Absente excusée  
Madame JEULIN Marie Céline : Directrice maternelle moyenne et grande section  
Madame MARRE Sylvie : Institutrice petite section et moyenne section-(mi-temps)  
Mademoiselle MARTY Isabelle Institutrice (CE1 CE2)  
Monsieur LACOMBE José Maire de MEAUZAC  
Madame DOMPEYRE Mireille déléguée commission école  
Madame GIBILY Régine  
Madame LALANDE Joëlle  
Madame CHALAIN Valérie  
Mademoiselle BOUSQUET Nathalie  
Monsieur AMBAL Patrick

1 – EFFECTIFS 2003/2004

Maternelle : petite section	19	Elémentaire :	CP	15
Moyenne section	15		CE1	9
Grande section	12		CE2	13
			CM1	14
			CM2	12
Totaux	46			63

Ces effectifs peuvent encore évoluer d'ici septembre 2003. Il existe une liste d'attente pour les enfants nés en 2001 (dont 8 nés entre janvier et mars 2001, si ces 8 enfants sont scolarisés, cela fera une petite section de 27 enfants).

2 – COMPTES COOPERATIVES

Maternelle : 449,21 Elémentaire : Non communiqués en l'absence de Madame IBOS

3 – PROJET D'ECOLE SUR 3 ANS

Thèmes abordés: science, environnement et citoyenneté.  
Contenu : Séjour éducatif, poursuite du journal scolaire, informatisation du fonds BCD, ateliers de pratiques artistiques, initiation à la prévention routière, étude du milieu naturel – pêche-lac-marre-faune-flore, cyclo tourisme et règle de sécurité.  
Ce projet d'école a été validé par l'inspectrice de secteur et a été voté avec avis favorable par l'ensemble du conseil d'école.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

Madame PUYVERT a été remplacée par Madame ALEXIS Maryline, cette dernière semble donner entière satisfaction.

5 – SECURITE

La commission de sécurité est passée le 18 juin, suite à cette visite, l'école a été classée bâtiment de type 4 ce qui implique une visite obligatoire tous les 5 ans.  
Le contrôle du gaz et de l'électricité doit être réalisé une fois par an, les vitres de la salle de jeux des maternelles doivent faire l'objet d'un renforcement dans la partie basse, le local où est stocké le papier doit être fermé avec une porte coupe feu, côté couloir les fenêtres de la classe de Madame IBOS doivent être murées, le coffret électrique doit être fermé dans la salle d'eau, les tuyaux de gaz doivent être signalés par étiquettes jaunes et noires, un téléphone doit être branché à la BCD, accès local 1<sup>er</sup> étage : création d'une trappe de désenfumage et les objets stockés sous l'escalier doivent être sortis, les alarmes sont aux normes.  
Les visites des jeux de cour doivent être réalisées par un service qui dépend de la préfecture. Monsieur Le Maire nous a précisé que les travaux seraient réalisés hors de la présence des enfants.

6 – TRAVAUX DEMANDES

Poser une serrure sur la boîte aux lettres, changement du tableau d'affichage qui n'est plus étanche, clôture de l'école (en cours de réalisation) l'ensemble du conseil d'école a demandé à ce que la clôture soit peinte avec des couleurs gaies. Le tour des arbres doit être refaits.  
Certaines dalles autour du toboggan doivent être changées, pour le bon fonctionnement de la photocopieuse, le radiateur doit être remplacé. Graissage des trottinettes, plusieurs élastiques ont lâché sur les bâches des bacs à sable et doivent être remplacés. Compte tenu des effectifs prévus à la rentrée en petite section, Madame MARRE demande 5 bancs supplémentaires (avec dossiers).

7 – QUESTIONS DIVERSES

Les parents d'élèves de MEAUZAC ont tenu à préciser qu'ils n'étaient hostiles à la mise en place d'un système de garderie d'été commune entre MEAUZAC et BARRY avec possibilité de cantine, contrairement à ce qui peut être dit.  
Monsieur Le Maire a confirmé qu'en effet, ce projet était à l'étude pour l'avenir.  
Les parents ont demandé à ce que soit pris en charge par la mairie une partie, même symbolique, du coût du centre aéré de LAFRANCAISE qui est fréquenté par de nombreux enfants du village. A titre d'information, le coût par enfant est de 240 euros pour 24 jours. Le centre aéré présente l'avantage de proposer des activités variées aux enfants mais aussi une cantine.

Les parents d'élèves ont même suggérés à Monsieur Le Maire l'idée de la mise en place d'un centre aéré sur la commune moyennant une participation des parents.  
Monsieur Le Maire a été sensible aux arguments avancés par les parents d'élèves et a proposé la réunion de la commission des écoles afin d'en débattre.

Compte tenu de la date tardive de ce dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont demandé à Monsieur Le Maire de pouvoir insérer ce rapport au prochain bulletin municipal. Monsieur Le Maire a gentiment accepté et nous l'en remercions.

Bonne vacances à tous et n'oubliez pas le 14 septembre 2003, notre traditionnel vide greniers.